

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**4 JUIN 2018
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 4 juin 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Denis Le Blanc.

Absence motivée : Monsieur le maire Martin Dampousse

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

2018-212 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUÉE par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2018-213 Approbation procès-verbal
Séance générale 7 mai 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 7 mai 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2018-214 Approbation des comptes – Mai 2018

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de mai 2018 :

Fonds d'administration : 1 850 311.01 \$
(Chèques numéros 28765 à 29060, paiements par débit direct et paiements électroniques ; paiements par débit direct des lots numéros 1727 à 1807)

Fonds des dépenses en immobilisation : 796 319.54 \$
(Chèques numéros 2816 à 2825 paiements par débit direct)

Certificat du trésorier numéro 3087.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2018-17 Règlement 707-112 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone M-467 à même la zone M-468 et d'ajouter l'usage « habitation collective » à la zone M-467

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-112 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone M-467 à même la zone M-468 et d'ajouter l'usage « habitation collective » à la zone M-467.

2018-215 Adoption – Premier projet de règlement 707-112 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone M-467 à même la zone M-468 et d'ajouter l'usage « habitation collective » à la zone M-467

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-112 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone M-467 à même la zone M-468 et d'ajouter l'usage « habitation collective » à la zone M-467 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2018-18 Règlement 711-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'abattage et à la coupe d'arbres

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 711-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'abattage et à la coupe d'arbres.

2018-216 Adoption – Premier projet de règlement 711-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de modifier certaines dispositions relatives à l’abattage et à la coupe d’arbres

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 711-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de modifier certaines dispositions relatives à l’abattage et à la coupe d’arbres soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2018-19 Règlement 848-1 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 848 afin de clarifier un objectif relatif aux bâtiments ayant un intérêt patrimonial, prévoir un objectif encadrant l’entreposage extérieur et bonifier les objectifs relatifs à l’affichage

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu’à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 848-1 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 848 afin de clarifier un objectif relatif aux bâtiments ayant un intérêt patrimonial, prévoir un objectif encadrant l’entreposage extérieur et bonifier les objectifs relatifs à l’affichage.

2018-217 Adoption – Premier projet de règlement 848-1 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 848 afin de clarifier un objectif relatif aux bâtiments ayant un intérêt patrimonial, prévoir un objectif encadrant l’entreposage extérieur et bonifier les objectifs relatifs à l’affichage

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 848-1 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 848 afin de clarifier un objectif relatif aux bâtiments ayant un intérêt patrimonial, prévoir un objectif encadrant l’entreposage extérieur et bonifier les objectifs relatifs à l’affichage soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2018-20 Règlement 872-1 modifiant le règlement 872 décrétant le réaménagement de la portion du chemin du Pays Brûlé à proximité de l’intersection avec le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 095 000 \$ pour en acquitter le coût afin de modifier les travaux prévus et d’en prévoir le financement

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu’à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 872-1 modifiant le règlement 872 décrétant le réaménagement de la portion du chemin du Pays Brûlé à

proximité de l'intersection avec le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 095 000 \$ pour en acquitter le coût afin de modifier les travaux prévus et d'en prévoir le financement.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-21 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement 876 sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 876 sur la gestion contractuelle.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**2018-218 Règlement numéro 871
Resurfaçage du boulevard de la Marine
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 871 décrétant le resurfaçage du boulevard de la Marine et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 125 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 12 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 1 125 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2018-219 Règlement numéro 872
Réaménagement de la portion du chemin du Pays Brûlé à proximité de l'intersection avec le boulevard Lionel Boulet
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 872 décrétant le réaménagement de la portion du chemin du Pays Brûlé à proximité de l'intersection avec le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 095 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 9 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 1 095 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2018-220 Règlement numéro 873
Installation de l'égout sanitaire sur la rue Jules-Phaneuf
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 873 décrétant l'installation de l'égout sanitaire sur la rue Jules-Phaneuf et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 9 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 500 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2018-221 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-038
Construction d'un nouveau bâtiment principal
146-150, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-035 du 9 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-038 afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal sis au 146 à 150, rue Sainte Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Martin Desgagné, dossier « 146, rue Sainte-Anne » en date du 8 mai 2018 ».

Le bâtiment est sis au 146-150, rue Sainte-Anne sur le lot 25 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-631.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-222 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-040
Agrandissement du bâtiment principal
4420, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-05-36 du 9 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-040 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 4420, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté par les plans concepts de Jérémi Brodeur et Natacha Mercier, technologues, dossier « agrandissement 4420, Marie-Victorin » en date du 28 avril 2018.

Le bâtiment est sis au 4420, route Marie-Victorin sur le lot P-15 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-316.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-223 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-032
Construction d'un nouveau bâtiment principal
580, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-05-37 du 9 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-032 afin de permettre la construction du bâtiment principal et l'aménagement du terrain sis au 580, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de GKC architectes, dossier 17110 en date du 27 avril 2018.

Le bâtiment est sis au 580, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 1109 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-209.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-224 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-034
Permettre l'installation d'enseignes murales et détachées
1627, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-05-39 du 9 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-034 afin de permettre l'installation des enseignes murales et détachées sises au 1627, route 132, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Joseph Velasco (Enseignes Média), dossier « Café Dépôt » en date du 25 avril 2018

Le bâtiment est sis au 1623, route 132 sur les lots 284-72, 284-73, 284-74, 284-75, 285-85, 285-86 et 285-87 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-225 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-035
Modification du bâtiment principal
1627, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-05-40 du 9 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-035 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 1627, route 132, le tout, tel que présenté par les plans concepts de Michel Langlois, architecte, dossier A225 en date du 27 avril 2018.

Le bâtiment est sis au 1627, route 132 sur les lots 284-72, 284-73, 284-74, 284-75, 285-85, 285-86 et 285-87 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-226 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-041
Installation d'une enseigne sur pylône
1623, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-05-41 du 9 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-041 afin de permettre l'installation d'une enseigne sur pylône (section pour le commerce Abreuvoir 132) sise au 1623, route 132, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Uni Design, dossier A0290-R1 en date du 5 février 2018. Toutefois, afin de mieux répondre aux critères et objectifs du règlement sur les PIIA # 848 (article 71 objectif 2), le logo de loterie devra être retiré et le texte « Abreuvoir 132 » devra être centré sur l'enseigne et la visibilité devra être améliorée.

Le bâtiment est sis au 1623, route 132 sur les lots 284-72, 284-73, 284-74, 285-85, 285-86 et 285-87 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-227 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-036
Construction d'un nouveau bâtiment principal
1375, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-05-42 du 9 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-036 afin de permettre la construction du bâtiment principal sis au 1375, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Montony, dossier 18024 en date du 10 avril 2018.

Le bâtiment est sis au 1375, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 283-26 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-228 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-031
Installation de panneaux solaires
169, rue Jobin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-05-43 du 9 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-031 afin de permettre l'installation de panneaux solaires sur la partie arrière de la toiture du bâtiment principal sis au 169, rue Jobin, le tout, tel que présenté par le requérant en date du 16 avril 2018.

Le bâtiment est sis au 169, rue Jobin sur le lot 69-159 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-616.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-229 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-037
Régulariser l'installation de panneaux solaires
172, rue Charles-Primeau**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-05-44 du 9 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-037 afin de régulariser l'installation de panneaux solaires sur le versant arrière de la toiture du bâtiment principal sis au 172, rue Charles-Primeau, le tout, tel que présenté par le requérant en date du 27 avril 2018.

Le bâtiment est sis au 172, rue Charles-Primeau sur le lot 130-639 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-424.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire suppléant invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2018-230 Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-033
Permettre l'installation d'une clôture
580, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'installation d'une clôture;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-05-38 du 9 mai 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 mai 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-033 afin de permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 4.9 mètres alors que le règlement de zonage prévoit que la hauteur maximale d'une clôture ne peut excéder 2.5 mètres. Le tout, tel que présenté aux plans concepts de GKC architectes, dossier 17110 en date du 27 avril 2018, conditionnellement à ce que la section de la clôture installée dans le prolongement du mur avant du bâtiment principal (à la gauche) soit du même type que la clôture utilisée pour le centre jardin, c'est-à-dire une clôture en acier imitation fer forgé.

Le terrain porte le numéro de lot 1109 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone C-209.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire suppléant invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; profondeur de terrain insuffisante dû à une erreur de calcul.

**2018-231 Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-043
Régulariser la profondeur des lots 71-225, 71-226 et 71-227
311, 315 et 319, rue Victor-Bourgeau**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser la profondeur des lots 71-225, 71-226 et 71-227;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-05-46 du 9 mai 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 mai 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2018-043 afin de régulariser la profondeur des lots 71-225 (28.44 mètres), 71-226 (29.07 mètres) et 71-227 (29.7 mètres) alors que la profondeur minimale prescrite à la grille des usages et normes de la zone H-647 prévoit une profondeur minimale de 30 mètres, le tout, tel que présenté sur le plan de Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, dossier 4 253, minute 16 597 en date du 12 août 2015.

Les terrains portent les numéros de lot 71-225, 71-226 et 71-227 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-647.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2018-232 Réaménagement salle 421

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'aménagement de la salle 421;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général en date du 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au soumissionnaire conforme, Melma construction inc., pour l'aménagement de la salle 421, selon sa soumission du 30 mai 2018, pour un montant total de 48 059.55 \$ taxes incluses, excluant les items suivants en raison d'inclusion à même d'autres items :

- Le soufflage 2" sur cloison existante;
- L'installation d'un gypse ½" sur cloison existante;

- La relocalisation de porte existante;
- La fourniture de carrelage au sol;
- L'installation de carrelage au sol;
- La préparation de la dalle pour nouveau revêtement.

Les prix des items suivants ont été modifiés comme suit suite à négociation avec le seul soumissionnaire conforme :

- La cloison insonorisée au montant de 3 525 \$;
- La fourniture et installation de plancher de vinyle (béton) au montant de 3 461 \$.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et sera remboursé sur une période de cinq ans à compter de 2019.

Certificat du trésorier numéro 3091

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-233 Ratification de l'acte de vente – Pétromont, société en commandite

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
 APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
 ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes ratifie la signature de monsieur le maire Martin Damphousse et du greffier, Me Marc Giard, pour et au nom de la Ville de Varennes, de l'acte de vente intervenu entre Pétromont, société en commandite et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat du trésorier numéro 3072

ADOPTÉE.

2018-234 Ratification de la convention d'achat-vente amendée et refondue Pétromont, société en commandite

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
 APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
 ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes ratifie la signature de monsieur le maire Martin Damphousse et du greffier, Me Marc Giard, de la convention d'achat-vente amendée et refondue intervenue entre Pétromont, société en commandite et la Ville de Varennes; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

2018-235 Promesse d'achat-vente – Gestion CDS Blais Ltée Autorisation de signature

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
 APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
 ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat-vente à intervenir entre Gestion CDS Blais Ltée et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-236 Acte de vente – Gestion CDS Blais Ltée
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Gestion CDS Blais Ltée et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-237 Addenda 1 – Protocole d'entente – Programme d'infrastructure
Québec-Municipalités
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addenda 1 du protocole d'entente à intervenir entre le ministre des affaires municipale et de l'occupation du territoire et la Ville de Varennes; tel protocole est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-238 Entente intermunicipale constituant la régie intermunicipale des
services animaliers de la Vallée-du-Richelieu
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intermunicipale constituant la régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu à intervenir entre plusieurs municipalités et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2018-239 Actes d'acquisition – Milac
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, les actes d'acquisition à intervenir entre Les Constructions Milac Inc. et la Ville de Varennes; tels actes sont annexés à la présente comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2018-240 Modification contractuelle
Mandat de service professionnel – Évaluation foncière**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 82 500 \$ plus taxes au contrat d'Évimbec.

Certificat du trésorier numéro 3088

ADOPTÉE.

2018-241 Transferts budgétaires 2018

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 736 372 \$ pour 2018 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 28 mai 2018 et joints en annexe des présentes comme si au long récité.

ADOPTÉE.

**2018-242 Acquisition de licences SQL
Autorisation de dépenses au fonds de roulement**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur général en date du 7 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYE par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 17 400 \$ avant taxes pour l'acquisition de licences SQL afin de compléter l'audit Microsoft Canada et également pour respecter la demande de PG Solutions en lien avec le logiciel Accès Cité Finances (SFM).

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et sera remboursé sur une période de 3 ans à compter de 2019.

Certificat du trésorier numéro 3086

ADOPTÉE.

**2018-243 Assurances collectives
Renouvellement 2018-2019 – Partage des primes**

ATTENDU qu'en mai 2014 la Ville acceptait le renouvellement d'un contrat d'une durée de cinq (5) années en assurances collectives par le biais du Regroupement des villes de l'Estrie-Montérégie;

ATTENDU que s'amorce la cinquième année du contrat;

ATTENDU que par rapport au précédent terme, le total des primes exigées pour ce renouvellement représente une augmentation pour l'ensemble des groupes;

ATTENDU que la Ville a préparé un tableau du partage des primes dans le respect de différents paramètres :

- dispositions de la convention collective;
- dispositions du recueil des conditions de travail des cadres;
- pourcentages historiques convenus entre la Ville et ses employés;

ATTENDU que ce tableau a été présenté aux représentants syndicaux ainsi qu'aux représentants du personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes entérine le tableau du partage des primes mensuelles d'assurances collectives pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019; tel tableau est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2018-244

**Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé
Solution UMQ – Regroupement Estrie-Montérégie 2019-2024**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Solution UMQ, la Ville de Varennes et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc. en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;

QUE la Ville de Varennes mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Ville de Varennes s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville de Varennes durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Ville de Varennes joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE la Ville de Varennes s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

QUE la Ville de Varennes accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

ADOPTÉE.

2018-245

**Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2018-06 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 30 mai 2018.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Localisation précise de l'enseigne au 1623, route 132
- Terrain vendu à CDS Blais visé originalement pour l'implantation du garage municipal
- Localisation précise des servitudes consenties par les Construction Milac inc.
- Absence de collaboration pour la collecte des matières organiques par les dirigeants du Manoir de Varennes
- Clôture autorisée au nouveau Rona
- Précision sur la soumission de Melma construction inc. pour la rénovation d'une salle
- Destination résidentielle du nouveau bâtiment autorisé sur la rue Sainte-Anne
- Montant des amendes pour abattage illégal d'arbres
- Positionnement de bancs dans le parc Saint-Charles leur donnant une rue imprenable dans les résidences
- Réponse du MTMDET relativement à la demande d'abaissement de vitesse et de marquage de la route 132
- Système d'alerte à la population
- Responsabilité de passer le balai mécanique sur les accotements de la route 132
- Ponceau d'accès de Costco
- Félicitations à la Ville de Varennes pour son nouvel élan
- Demande à la Ville de sensibilité à population à l'importance du stationnement à reculons
- Demande d'autorisation des poules urbaines
- Projet de poules urbaines à la Ville de Chambly et risque d'abandon des animaux
- Arbres en mauvaise santé (Agrile du frêne au Manoir de Varennes)

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 23.

Le maire suppléant,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Denis Le Blanc

Me Marc Giard, OMA